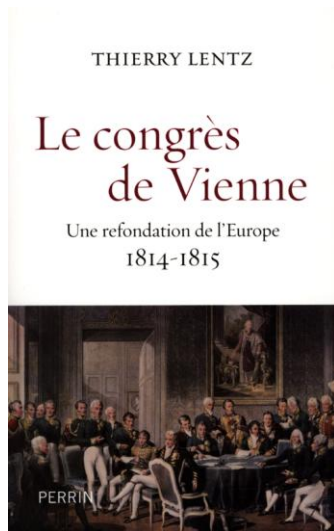


**Thierry Lentz, Le Congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe 1814-1815, Paris, Perrin, 2013, ISBN 978-2262033057.**



A la veille de la célébration du bicentenaire du Congrès de Vienne, un livre à la fois documenté et agréable à lire, qui vient à point dans une France dont les historiens doutent et dont les lycéens connaissent peu ou mal le XIXe rapidement en quatrième et en seconde. Certes les jeunes Français savent que la Révolution française représente une « nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité », selon la fameuse formule dont Goethe affirma près de trente ans plus tard qu'il l'avait prononcée en 1792 au soir de Valmy, mais les programmes sont ainsi faits qu'ils ignorent la succession des régimes siècle, qui est vu jusqu'à la fondation de IIIe République et aussi ce que les « idées nouvelles » (en Allemagne on disait en 1914 et en 1939 « les idées de 1789 ») ont pu représenter en France et en Europe durant les deux siècles passés. Le livre se compose de 14 chapitres, 7 chapitres introductifs, sur le cadre géographique, culturel et politique. Les diplomates des grandes puissances victorieuses de Napoléon ont droit à un chapitre commun, l'habile Talleyrand à lui seul à un autre. Les quatre chapitres suivants décrivent les résultats du congrès, notamment la manière de (ne pas) régler les questions polonaise, italienne, allemande. Les deux derniers chapitres et l'Epilogue portent sur les Cent Jours, leurs conséquences, et l'Acte final. Les notes (une quarantaine de pages) sont placées à la fin du volume ainsi qu'une bibliographie fournie et diverses annexes, dont de longs extraits de l'Acte final et une utile chronologie. Il faut écrire vom Stein (en réalité : vom und zum Stein) et (deux coquilles ici) Joseph von Hormayr pour l'auteur des vingt volumes de l'Österreichischer Plutarch (p. 149). Peut-être aurait-il été utile de rappeler que la Confédération germanique, se référant aux frontières du Saint Empire, n'englobait pas des territoires prussiens ou autrichiens qui n'en faisaient pas partie (p. 155). Ce livre insiste sur les mérites du Congrès, l'abolition de la traite négrière, la mise en œuvre du « concert européen » pour stabiliser le continent sur la base des « prémices du droit international » (p. 258). Dans son introduction l'auteur s'élève contre les préjugés français à l'encontre du Congrès de Vienne (quand ils sont encore formulés... voir plus haut) qui n'aurait eu d'autre fonction que de réprimer les idées nouvelles et les revendications nationales Il affirme avoir fait une histoire « européenne » de ce grand événement. On pourra lui objecter que les mérites de ce Congrès sont tout de même bien minces. Il n'a pas stabilisé le continent : que de guerres jusqu'au cataclysme final de 1914 qui provoque la disparition de l'Autriche habsbourgeoise, de l'Empire allemand sous domination prussienne et de la Russie Tsariste, c'est-à-dire des trois principaux protagonistes de la Sainte

Alliance ! Le Congrès de Vienne n'a pas aboli la traite négrière (qui n'a jamais été aussi prospère que durant les premières décennies du XIXe siècle !). A moyen et long terme, il a surtout servi les intérêts britanniques. Beau passage sur les calculs de Castlereagh, qui prenait la suite de ceux de William Pitt : le « meilleur moyen de neutraliser la France du côté du Rhin pourrait être de la mettre en contact avec la Prusse » (p. 160). Certes, le Traité de Versailles n'a pas réussi (peut-être aussi à cause de ses imperfections) à persuader les peuples européens des avantages de la démocratie. Mais on ne pourrait aujourd'hui contester que l'ordre institué par ce Traité a été confirmé lors des tournants de 1945 et de 1989/1990 et qu'il garantit aujourd'hui au continent une stabilité entre les États et à l'intérieur des États que l'Europe n'a pas connue après le Congrès de Vienne. On peut comprendre la vision « européenne » de l'auteur et approuver le geste conciliateur qu'il fait envers d'autres historiographies européennes, on regrette un peu toutefois qu'il ne rappelle pas qu'à l'époque de cette grande entreprise de restauration des monarchies absolues, on formule en France une tout autre vision de l'Europe, par exemple en 1814 dans le projet de Saint-Simon et d'Augustin Thierry... voire dans certains commentaires (sans doute opportunistes) de Napoléon en exil. Au total une belle synthèse, bien documentée, bien écrite et dont les informations inspirent d'autres conclusions que celles de l'auteur. **François Genton.**